



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 29 Juin 2006

Membres présents : Président : M. REBSAMEN
Secrétaires : M. CLAUDET
MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BERNARD - BERTELOOT - Mmes
BESSIS - BIOT - MM. BOUHELIER - BOURNY - BRUYERE - CHEVIGNY -
Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mme DARCIAUX - M. DELATTE - Mme
DELEBARRE - MM. DESVIGNES - DETANG - DOUHAI - DUBOIS -
Mme DURNERIN - M. ESMONIN - Mme FLAMENT - MM. FOUILLOT -
GERVAIS - GONDELLIER - Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY -
JULIEN - LABORIER - LAURENT - LECHAPT - Mmes LEMOUZY - MANSAT -
MM. MARTIN - MASSON - MOREAU - OBRIOT - PARIS - PETITJEAN - PINON -
Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY - Mme ROY - MM. SAUNIE -
SOUMIER

Membres absents :

M. AUDARD (pouvoir M. ESMONIN) – Mme AVENA (Pouvoir à Mme ROY) - M.
BEKTHAOUI - M. BELLEVILLE - Mme BERNARD (pouvoir à M. BERTELOOT) -
Mme BLIGNY - MM. BRENOT (Pouvoir M. PERRIN) - BRIOT - CARBONNEL
(Pouvoir à M. MOREAU) - CHAPUIS - DODET (Pouvoir à M. DELATTE) - DUPIRE
- ETIEVANT (Pouvoir à Mme DARCIAUX) – M. FOUCHERES (Pouvoir à M.
CHAPUIS) - Mme GARRET-RICHARD (Pouvoir à M. MARTIN) - G. GILLOT - M.
J.P GILLOT (Pouvoir à Mme POPARD) – M. MARCHAND - Melle MASLOUHI -
Mme MASSU (Pouvoir à M. NOWOTNY) - MM. MILLOT (Pouvoir à M. DANIERE)
- MAGLICA (Pouvoir à M. G. GILLOT) - MENUT (Pouvoir à M. PARIS) -
NOWOTNY - NUDANT (Pouvoir à M. BRIOT) - PERRIN - PILLIEN (Pouvoir à M.
OBRIOT) - ROIZOT (Pouvoir à M. BARBEY) - Mme TENENBAUM

OBJET : ENVIRONNEMENT - Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le décret du 11 mai 2002 a précisé le contenu du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets qui doit être présenté à l'assemblée délibérante lors de l'examen du compte administratif et a plus tard le 30 juin de chaque année.

L'objectif de ce rapport est de faciliter à la fois le débat au sein de l'assemblée délibérante et de favoriser l'information des usagers.

En conformité avec l'article 5211-39 du C.G.C.T, ce rapport sera intégré dans le rapport annuel d'activité de notre organisme.

(présentation par diaporama)

Vu l'avis de la commission,

LE CONSEIL,


Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service élimination des déchets 2005.

Pour extrait conforme,
Le Président

P. E. L. L.
Le Président



Publié le **30 JUIN 2006**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 5 JUIL. 2006

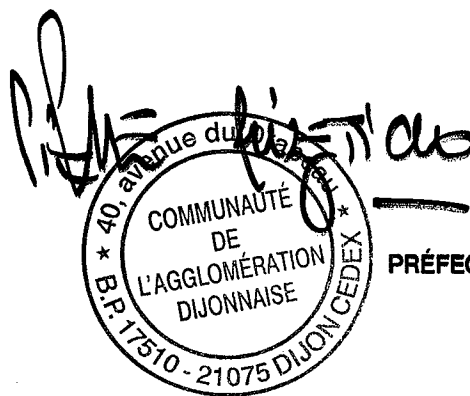


RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service
public d'élimination des déchets

2005

VU pour être annexé à délibération
du Conseil du : 29.06.06
DIJON, le : 5.07.06
LE PRÉSIDENT,



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 5 JUIL. 2006



SOMMAIRE

	Pages
INDICATEURS TECHNIQUES	1
I COLLECTE	2
A Les différents types de collecte	2
1/ Les ordures ménagères	2
2/ Les emballages recyclables	2
3/ Le verre d'emballage	2
4/ Les objets encombrants	2
5/ Les cartons commerciaux	2
B La population desservie	3
C Fréquences de collecte	4
D Tonnages collectés	5
E Les déchetteries	6
1/ Les équipements	6
2/ Les déchets acceptés	7
3/ Résultats d'exploitation	7
F Collecte sélective – Résultats et évolution	8
1/ Déchets d'emballage	8
2/ Verre ménager	9
3/ Objets encombrants	9
4/ Composteurs	9
5/ Evolution tonnages – Evolution du service	10
II TRAITEMENT	11
A Usine d'incinération des ordures ménagères – UIOM	11
1/ Population concernée	11
2/ Capacité de l'usine	12
3/ Tonnages réceptionnés	12
a – Tonnages reçus	12
b – Tonnages incinérés	12
4/ Surveillance des rejets	13
5/ Valorisation	14
B Centre d'enfouissement technique – CET	15
1/ Déchets de catégorie 1	15
2/ Déchets de catégorie 2	15
C Evolution du service	15
1/ Installation d'un groupe turbo-alternateur – GTA	15
2/ Installation d'une chaîne de traitement des DASRI	16
3/ Construction d'un centre de tri communautaire	16
Evolution des filières de traitement des déchets ménagers et assimilés	17
Schéma de répartition des déchets par flux	18

INDICATEURS FINANCIERS**19**

A Modalités d'exploitation des services de collecte et de traitement des déchets	20
1/ Modalités d'exploitation des services de collecte et de traitement	20
2/ Les dépenses et leur financement	21
a – Le service de collecte	21
b – Le traitement – UIOM	22
c – Les principales prestations financées en 2005	23
3/ La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)	23
B Autres indicateurs financiers	24
1/ Redevance spéciale gros producteurs	24
2/ Composteurs	25
3/ UIOM et CET – Tarifs 2005	25
Lexique	27

Indicateurs techniques

I. COLLECTE

A. LES DIFFERENTS TYPES DE COLLECTE

1/ Les ordures ménagères (bac gris)

Les déchets ménagers et assimilés sont collectés sur l'ensemble des communes du Grand Dijon ainsi que sur 4 collectivités clientes. La fréquence de collecte varie de 1 à 3 fois par semaine en fonction de la commune (urbaine ou rurale).

2/ Les emballages recyclables (bac jaune)

La collecte hebdomadaire des déchets d'emballages ménagers recyclables est organisée au sein des communes de la Communauté en porte à porte (PAP).

3/ Le verre d'emballage (bac vert ou PAV*)

Le verre est collecté en :

- PAP* sur Dijon hors centre-ville et Chenôve (bac vert)
- PAV sur les autres communes de l'agglomération (colonnes à verre)

4/ Les objets encombrants

Le ramassage des « monstres » a lieu une fois par mois (1/semestre pour 4 communes) selon un calendrier édité chaque année.

5/ Les cartons commerciaux

La collecte spécifique des cartons commerciaux a lieu tous les jeudis dans les rues commerçantes du centre-ville de Dijon, ainsi que dans les zones d'activités commerciales et industrielles de 9 communes (Ahuy, Chenove, Chevigny saint Sauveur, Dijon Cap Nord-Parc Europe-Parc tertiaire- Fontaine les Dijon, Longvic, Marsannay la Côte, Quetigny, Saint Apollinaire).

* cf lexique

B. LA POPULATION DESSERVIE

La population desservie par le service de collecte de la Société Economique Franco-Suisse (SEFS) est de 259 595 habitants,

soit 50 % de la population côte d'orientée.

- ✓ Grand Dijon (21 communes) 250 110 hab
- ✓ Communes clientes (11 communes) 9 485 hab

En deux ans, les communes clientes ont baissé de moitié :

↳ ne sont plus collectées par la Société Economique Franco-Suisse : les communautés de communes du Nord-Est dijonnais Val de Norges depuis avril 2003 et de la Plaine des Tilles depuis janvier 2005 (soit 9 700 hab pour 8 communes).

	Population 2005	Evolution/2004
◆ OM		
Grand Dijon	250 110	0 %
Collectivités clientes	9 485	-38,3 %
Total OM	259 595	-2,2 %
◆ VERRE (Grand Dijon)	235 110	0 %
(hors centre-ville de Dijon)		
◆ DECHETS RECYCLABLES	250 110	0 %
(Grand Dijon)		

Communes	Population 2005
Ahuy	1 377
Bressey sur Tille	553
Bretenièrre	779
Chenôve	16 454
Chevigny Saint Sauveur	10 389
Crimolois	607
Daix	1 504
Dijon	153 813
Fontaine les Dijon	9 033
Hauteville les Dijon	1 095
Longvic	9 319
Magny sur Tille	786
Marsannay la Côte	5 266
Neuilly les Dijon	2 156
Ouges	1 358
Perrigny les Dijon	1 666
Plombières les Dijon	2 888
Quetigny	9 875
Saint Apollinaire	6 662
Sennecey les Dijon	2 198
Talant	12 332
Total GRAND DIJON	250 110

Communes	Population 2005
Brochon	839
Couchey	1 197
Fixin	807
Gevey Chambertin	3 283
Dans	356
Étaules	266
Messigny et Vantoux	1 270
Pasques	270
Prenois	316
Corcelles les Monts	724
Flavignerot	157
Total communes clientes	9 485

C. FREQUENCES DE COLLECTE

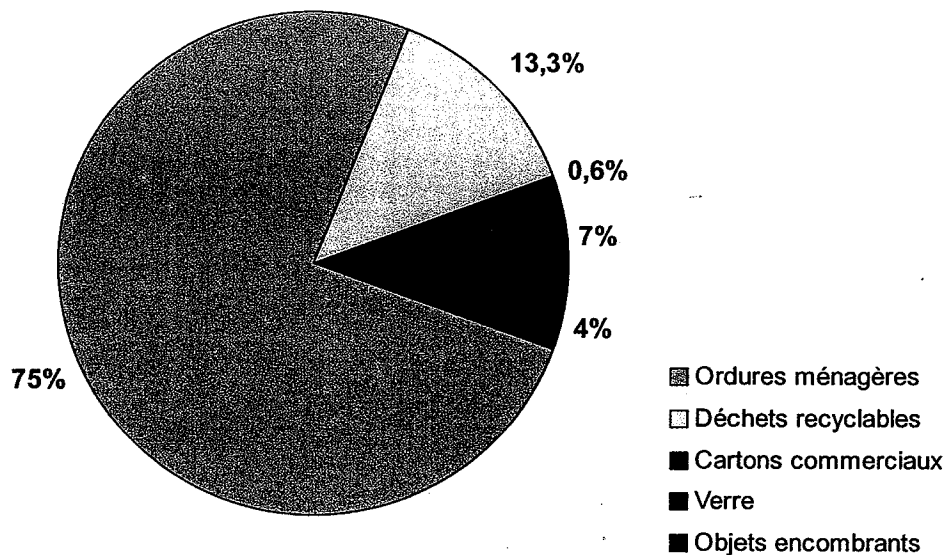
COMMUNES	OM	DR	OE	VERRE		
				PAV	Déchet -verts	Nombre collectes
Ahuy	C2	C1	1/Mois		2	
Bressey sur Tilles	C1	C1	1/Semestre		2	
Bretenière	C1	C1	1/Semestre		3	
Chenôve	C3	C1	1/Mois	C1		2
Chevigny St Sauveur	C2	C1	1/Mois		16	
Crimolois	C1	C1	1/Semestre		2	
Daix	C2	C1	1/Mois		3	
Fontaine les Dijon	C2	C1	1/Mois		8	
Hauteville les Dijon	C1	C1	1/Mois		2	
Longvic	C2	C1	1/Mois		17	1
Magny sur Tille	C1	C1	1/Semestre		2	
Marsannay la Côte	C2	C1	1/Mois		8	2
Neuilly les Dijon	C2	C1	1/Mois		4	
Ouges	C1	C1	1/Mois		4	
Perrigny les Dijon	C2	C1	1/Mois		5	
Plombières les Dijon	C2	C1	1/Mois		5	
Quetigny	C2	C1	1/Mois		11	2
Saint Apollinaire	C2	C1	1/Mois		10	
Sennecey les Dijon	C2	C1	1/Mois		2	
Talant	C2	C1	1/Mois		16	
Dijon (hors centre ville et Halles)	C3	C1	1/Mois	C1	6	2
Dijon centre ville (hors halles)	C3	C1	1/Mois	-	-	-
Dijon halles	C6	C1	1/Mois	-	-	-

NB : seule la collecte du verre est réalisée en PAV pour certaines communes

D. TONNAGES COLLECTES

	2005 (tonnes)	Evolution 2004
Ordures ménagères	78 178	- 4,05 %
Objets encombrants	3 979	- 2,09 %
Déchets recyclables		
<i>Bac jaune</i>	13 713	+ 5,69 %
<i>Verre PAP</i>	4 529	- 1,19 %
<i>Verre PAV</i>	2 490	+ 4,40 %
<i>Cartons des ZA</i>	588	+ 1,16 %
Sous-total déchets Recyclables	21 320	+ 3,88 %
Total collecté	103 477	- 1,91 %

Répartition des déchets



E. LES DÉCHETTERIES

1/ LES ÉQUIPEMENTS

5 déchetteries sont implantées sur le territoire du Grand Dijon

horaires d'ouverture

QUETIGNY - Bd de la Croix St Martin

☎ 03.80.71.03.13

Fermée le JEUDI

DIJON - Rue Alexander Fleming

☎ 03.80.23.94.94

Fermée le MARDI

CHENOVE - 64, rue de Longvic

☎ 03.80.58.87.32

Fermée le VENDREDI

LONGVIC - Rue Jules Guesde

☎ 03.80.68.03.91

Fermée le MARDI

ETE : du 1 ^{er} /05 au 31/10	
Lundi au Vendredi	9 h à 13 h 14 h à 19 h
Samedi	9 h à 19 h
Dimanche	9 h à 12 h
HIVER : du 1 ^{er} /11 au 30/04	
Lundi au Vendredi	9 h à 12 h 14 h à 18 h
Samedi	9 h à 13 h 14 h à 18 h
Dimanche	9 h à 12 h

horaires d'ouverture

MARSANNAY la Côte - Chem. des Vaches

Fermée le Mardi

ETE : du 1 ^{er} /05 au 31/10	
Lundi au Vendredi	9 h à 13 h 14 h à 18 h
Samedi	9 h à 18 h
Dimanche	9 h à 12 h
HIVER : du 1 ^{er} /11 au 30/04	
Lundi au Vendredi	9 h à 12 h 14 h à 17 h
Samedi	9 h à 13 h 14 h à 17 h
Dimanche	9 h à 12 h

Fermeture les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre

Les déchetteries sont réservées aux particuliers

Des accords ont été passés entre le grand Dijon et d'autres collectivités afin que certains habitants du territoire puissent se rendre dans des déchetteries plus proches de leur domicile :

- les habitants de Plombières les Dijon ont accès à la déchetterie de Velars sur Ouche
- les habitants de Bressey sur Tille, Brete et Magny sur Tille ont accès aux déchetteries de Izier et Longecourt

2/ LES DÉCHETS ACCEPTÉS

Papiers, cartons, bouteilles en plastique, verre d'emballage*, végétaux, incinérables, gravats, ferraille, huiles de cuisine, huile moteur, pneus, batteries, piles, piles bouton, déchets ménagers spéciaux (DMS).

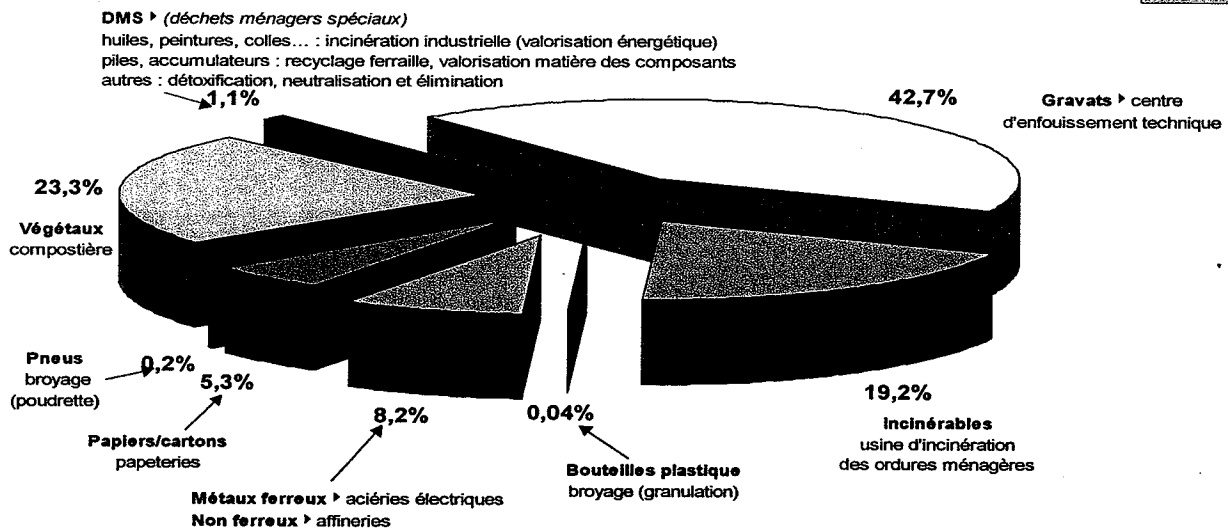
3/ RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Quetigny	Dijon	Chenôve	Marsannay la Côte	Longvic	Evolution 2004
Fréquentation	67 861	68 122	47 001	28 273	8 785	- 5 %
Tonnages reçus*	6 744	6 860	4 911	2 101	778	- 1,1 %
dont valorisés	3 267	2 264	1 466	730	290	+ 1,5 %
Taux de valorisation	48,7 %	33,2 %	30,1 %	35,00 %	37,4 %	+ 2,6 %

* y compris huile et DMS

Tonnages issus des déchetteries communautaires et leur destination

Apport
moyen par
visiteur =
97 kg



La fréquentation totale des déchetteries baisse légèrement (-5%), pour autant le tonnage total réceptionné est quasiment identique (-1% seulement).

Le site le plus ancien (13 juin 1994) de Quetigny est le seul à enregistrer des tonnages et taux de valorisation en hausse, les autres sites marquent le pas et donnent pour 2005 des tonnages reçus en légère baisse avec des taux de valorisation cependant très bons (moyenne des sites 37,7 %, soit + 2,6 % par rapport à 2004).

FAITS MARQUANTS 2005

A noter, l'ouverture au public le 17 août 2005 de la 5ème déchetterie communautaire à Longvic

F. COLLECTE SÉLECTIVE – Résultats et évolution

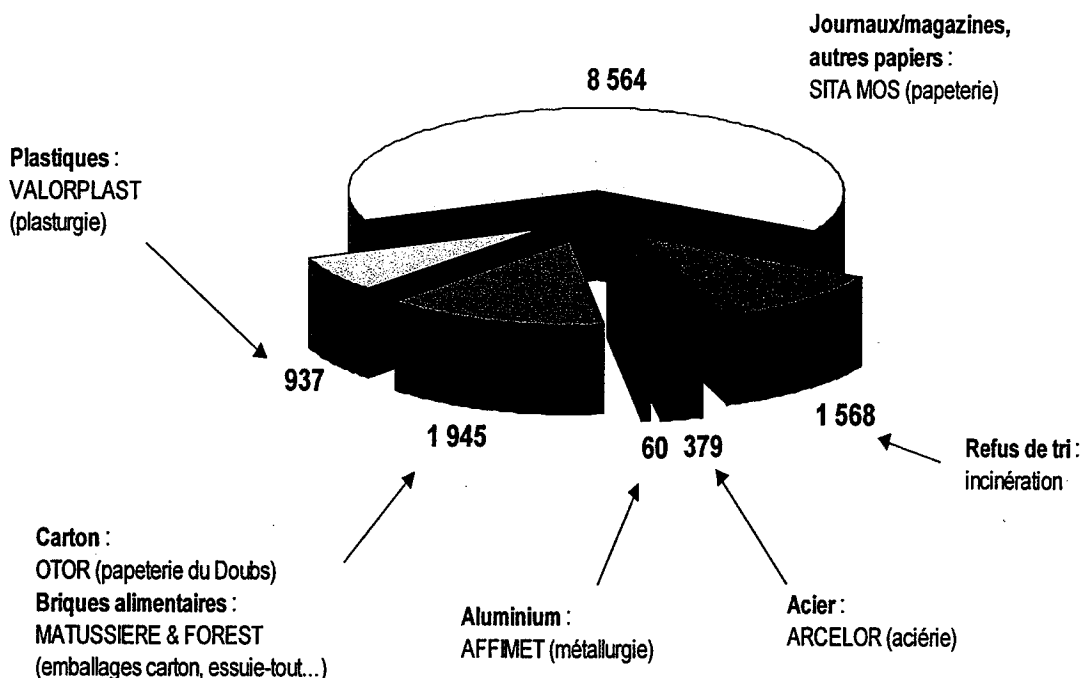
1/ Déchets d'emballage

Le tri sélectif maintenant bien installé sur l'agglomération a permis une baisse conséquente des ordures ménagères résiduelles dirigées vers l'incinérateur.

Tonnages issus des collectes sélectives :

- ⇒ 13 713 tonnes d'emballages ménagers proviennent des bacs jaunes mis à la disposition des habitants de l'agglomération ;
- ⇒ 588 tonnes sont issues de la collecte spécifique des cartons commerciaux qui est effectué dans les zones d'activités de 9 communes de l'agglomération ainsi que dans les rues commerçantes du centre ville de Dijon.

Déchets issus de la collective sélective des emballages des ménages (tonnes) et triés par le centre de tri et leur destination



2/ Verre ménager

Tonnage collecté en 2005 : 7 019 tonnes.

La collecte du verre au porte à porte (Dijon hors centre ville et Chenôve) enregistre une diminution de 1,2% par rapport à 2004.

En revanche, on observe une évolution positive (+ 4,4%) concernant la collecte en points d'apport volontaire (PAV).

29,85 kg
par
habitant

Dans le cadre d'un programme d'harmonisation et de densification du parc des bulles à verre mené par le Grand Dijon, une centaine de colonnes insonorisées d'une capacité de 4 m³ avec signalétiques d'information ont été installées en remplacement d'anciennes bulles, et/ou sur des emplacements nouveaux.

L'actuel parc totalise 137 colonnes à verre et correspond en moyenne à 1 équipement pour 630 habitants.

A noter, la croissance régulière de la part des déchets dirigés vers les filières de valorisation (emballages, verre, cartons).

En 2005, ces déchets ont représenté 20,6 % du gisement total des détritux ménagers et assimilés collectés (18,9 % en 2004 et 15,5 % en 2003).

FAITS MARQUANTS 2005

- Installation d'un « point verre », passage Dauphine à Dijon
- Acquisition d'un nouveau camion benne de collecte des objets encombrants

3/ Objets encombrants

Tonnage collecté en 2005 : 7 019 tonnes.

Poursuite de la baisse des tonnages collectés amorcée en 2002, près de 14 % de « monstres » en moins depuis 4 ans (soit – 620 tonnes par rapport à 2001).

4/ Composteurs

826 composteurs installés en 2005, pour un total de 5 081 appareils depuis le lancement de l'opération « Composter c'est facile » en 2001. L'intérêt des habitants pour le compostage se confirme.

Communication

↳ Animations sur le compostage dans le cadre de la **semaine du développement durable** dans les déchetteries et sur le site de la Mongeotte des jardins familiaux dijonnais ;

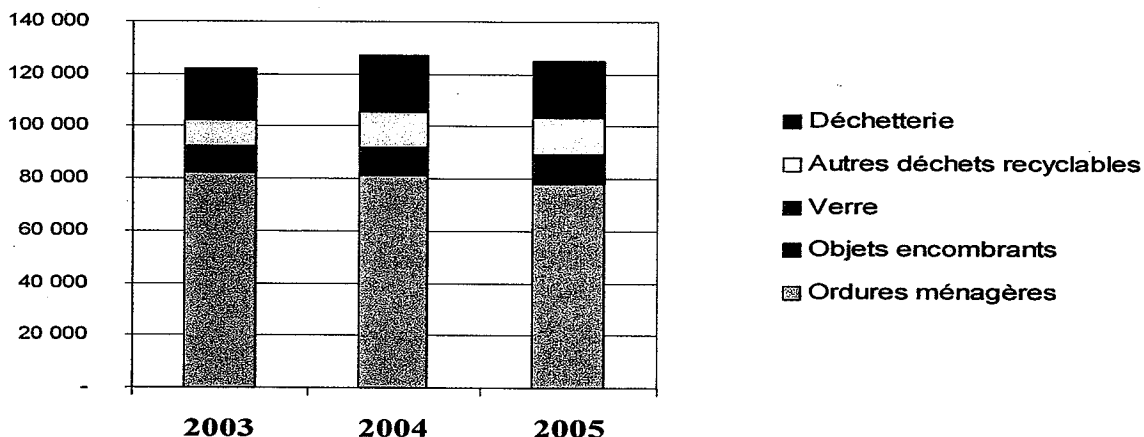
↳ Information sur les composteurs parue dans la publication du Grand Dijon ⇒ 400 demandes de réservations retournées dans les deux mois qui ont suivis.



5/ Evolution tonnages – évolution du service

- Evolution des tonnages et pourcentages des différents déchets ménagers et assimilés collectés par la SEFS ou issus des déchetteries :

	2003		2004		2005	
	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%
Ordures ménagères	82 007	67,3	80 898	63,6	78 178	62,6
<i>évolution</i>			-1,4%		-3,4%	
Objets encombrants	4 384	3,6	4 064	3,2	3 979	3,2
<i>évolution</i>			-7,3%		-2,1%	
Verre	6 304	5,2	6 968	5,5	7 019	5,6
<i>évolution</i>			10,5%		0,7%	
Autres déchets recyclables*	9 835	8,1	13 556	10,7	14 301	11,5
<i>évolution</i>			37,8%		5,5%	
Déchetterie	19 260	15,8	21 625	17,0	21 395	17,1
<i>évolution</i>			12,3%		-1,1%	
TOTAL	121 790	100	127 111	100	124 872	100
<i>évolution</i>			4,4%		-1,8%	



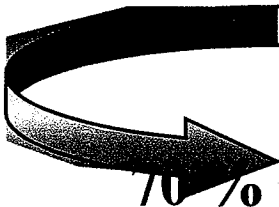
- Fin du contrat 2001-2005 confiant la gestion de la collecte des déchets à la Société Economique Franco Suisse. Une nouvelle procédure de marché public a été engagée dès le début de l'année 2005. Un long processus de travail, mené avec l'assistance d'un cabinet conseil a abouti à un appel d'offres publié dès le mois de septembre. Après une analyse des différentes candidatures, la Société Economique Franco Suisse s'est vue reconduite pour une nouvelle période de 5 ans, à compter du 1er janvier 2006, ainsi que la société CITEC pour la fourniture et la gestion des bacs roulants.
- Développement du tri sélectif au centre-ville de Dijon les études pour la construction d'un premier point de regroupement et de tri des déchets enterré place Emile ZOLA à Dijon, ont été lancées. Ce point est équipé de deux colonnes enterrées pour les ordures ménagères, une colonne enterrée pour le verre et la quatrième pour les emballages. Une vingtaine d'autres points devraient voir le jour en 2006 et 2007. Les marchés de travaux et de fournitures doivent être lancés à partir du mois de juillet 2006.

II. TRAITEMENT

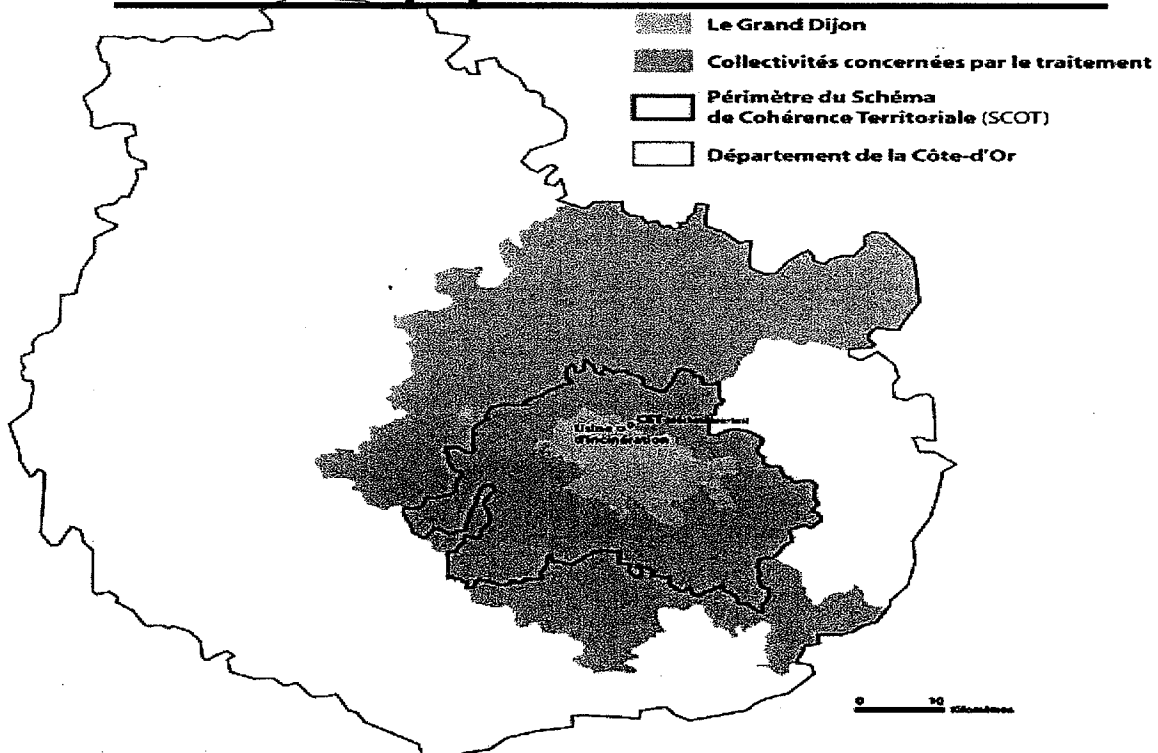
A. Usine d'Incinération des Ordures Ménagères - UIOM

1/ Population concernée

GRAND DIJON :	250 110 hab
Collectivités clientes :	109 943 hab
	360 053 hab



70 % de la population de la Côte d'Or



L'usine accueille les déchets ménagers des 21 communes du Grand Dijon et de 225 communes de la Côte d'Or et des 21 communes du Grand Dijon, soit au total 246 communes Côte d'Orienne.

FAITS MARQUANT 2005

Augmentation de 23 366 habitants
nouvelle collectivité cliente : le SMOM
d'IS sur TILLE

2/ Capacité de l'usine

Une unité aux normes répondant à l'ensemble des prescriptions de l'arrêté ministériel du 20/09/02 après les travaux conséquents achevés en 2004

L'usine d'incinération des ordures ménagères opérationnelle depuis 1975 et mise aux dernières normes européennes, fonctionne en régie directe, 24 heures sur 24.

Capacité 140 000 tonnes par an

- 2 lignes de fours de 9 t/h avec valorisation énergétique (GTA de 9 MW)
- Seule unité de ce type en Côte d'Or

3/ Tonnages réceptionnés

	2005	Evolution 2004
Grand Dijon et communes collectées par la S.E.F.S.	78 178	- 4,0 %
Collectivités clientes	25 441	+ 48,0 %
Entreprises	17 528	- 6,8 %
Tonnages reçus	121 147	+ 3,6 %
Tonnages traités	125 650	+ 5,0 %

a- Tonnages reçus

- ✓ Suite à l'augmentation du nombre de communes clientes, les tonnages réceptionnés progressent de 56 %.
- ✓ Les autres postes sont en baisse :
 - OM collectés par SEFS - 4 %
 - déchets municipaux de Dijon - 15 %
 - apports des entreprises et particuliers - 11 %
- ✓ Environ 27000 passages de véhicules ont été enregistrés durant l'année, dont près de la moitié effectuée par les bennes de la Société Economique FRANCO SUISSE.

b- Tonnages incinérés

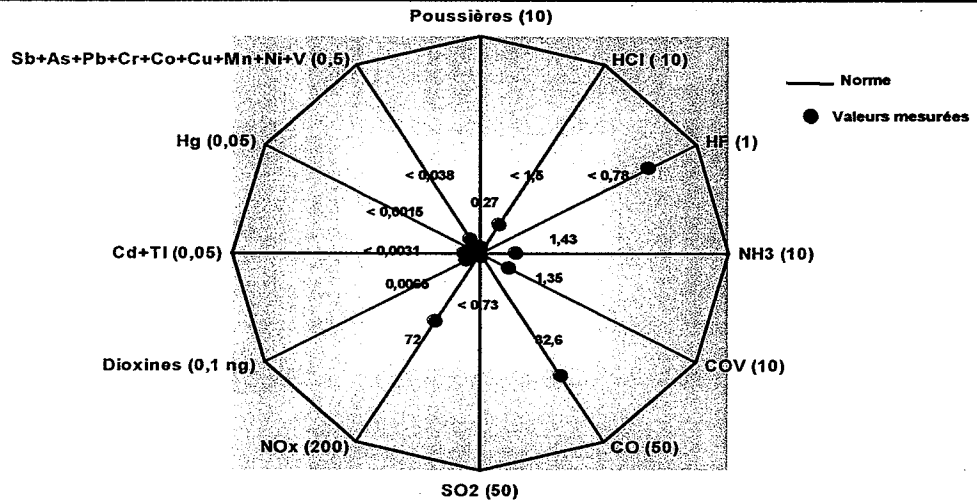
- ✓ On observe que le tonnage traité est supérieur au tonnage reçu par l'installation : depuis septembre 2004, les objets encombrants collectés par la S.E.F.S font l'objet d'un tri et la partie incinérable est orientée vers l'UIOM et non plus enfouie au CET.
- ✓ Les fours de l'usine ont fonctionné à 96 % (8433 heures) pour le 1^{er} et à 92 % pour le 2nd (8137 heures).
- ✓ La productivité est d'environ 7,6 tonnes de déchets brûlés à l'heure.

4/ Surveillance des rejets

Installation classée, pour la protection de l'environnement, l'UIOM fait l'objet d'une surveillance et de mesures périodiques ou en continu.

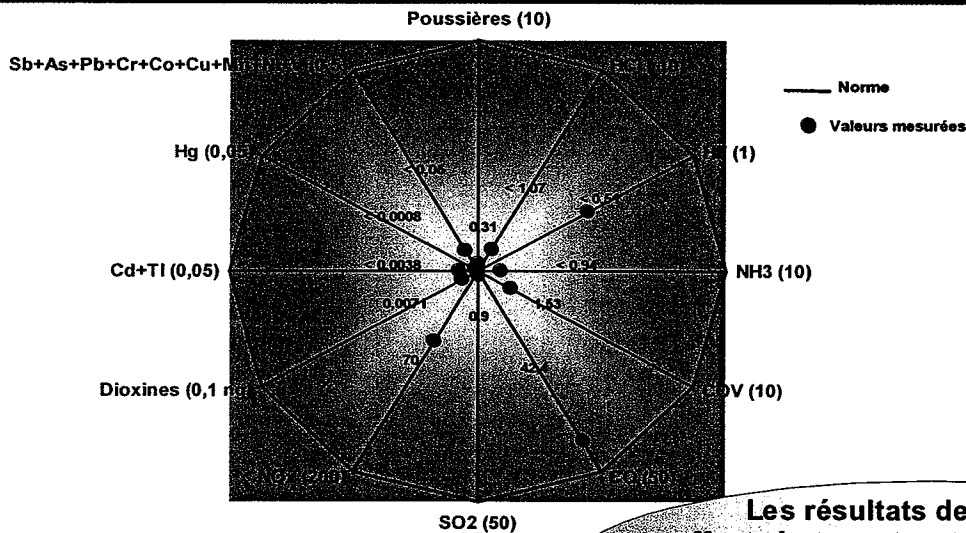
Ces mesures permettent de constater les performances du traitement des rejets atmosphériques et liquides ; qui sont largement inférieurs aux seuils réglementaires en vigueur.

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DES TENEURS EN POLLUANTS DANS LES REJETS GAZEUX
FOUR N°1 - Prélèvements et analyses Février 2005 par CME Environnement



- | | | |
|-------------------------------------|---------------------|----------------|
| HCL = acide chlorhydrique | Cu = cuivre | Tl = thallium |
| HF = acide fluorhydrique | Cd = cadmium | Sb = antimoine |
| NH3 = amoniac | Mn = manganèse | Hg = mercure |
| Cov = composés organiques volatiles | Ni = nickel | V = vanadium |
| Co = cobalt | As = arsenic | PB = plomb |
| SO2 = dioxyde de soufre | Nox = oxyde d'azote | Cr = chrome |

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DES TENEURS EN POLLUANTS DANS LES REJETS GAZEUX
FOUR N°2 - Prélèvements et analyses Février 2005 par CME Environnement

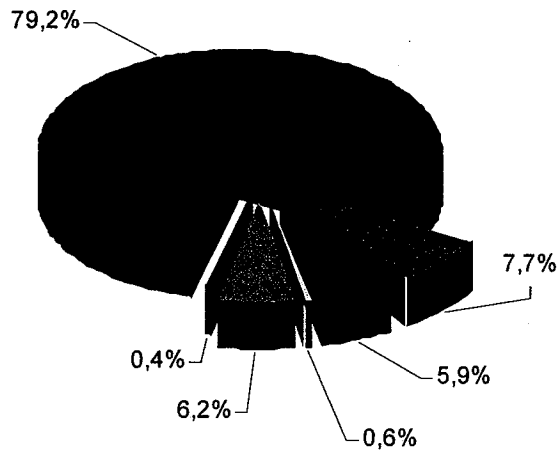


Les résultats des mesures effectuées montrent que les teneurs en polluants sont très inférieures aux normes en vigueur, les dioxines sont de 30 à 45 fois inférieures

5/ Valorisation

SOUS PRODUITS D'INCINERATION

Matières	Totaux 2005 en tonnes
FERRAILLES	2 613
NON FERREUX	162
MACHEFERS	33 538
INERTES	3 255
CENDRES	2 487
BOUES	265
TOTAL	42 320



■ FERRAILLES	■ NON FERREUX	■ MACHEFERS
■ INERTES	■ CENDRES	■ BOUES

Chaque produit est orienté vers les filières adaptées :

- ◆ **Métaux et non ferreux** : aciéries
- ◆ **Mâchefers** : remblai sous trottoir, parking, voirie, plate-forme de compostage
- ◆ **Inertes** : centre d'enfouissement technique de classe III
- ◆ **Cendres- boues** : centre d'enfouissement de classe I

Bilan énergétique de l'usine

- ◆ Energie thermique valorisée 17 000 MWh
- ◆ Energie électrique valorisée 3 800 Mwh
- ◆ Taux de valorisation énergétique 6,6 %

B. Centre d'enfouissement technique CET

1/ Déchets de catégorie 1

- 186 147 tonnes de terres et gravats ont été réceptionnées en 2005
(224 151 tonnes en 2004)
 - 1/3 des apports sont des terres et marnes non polluées, soit 61 620 t
 - 2/3 des apports correspondent aux autres déchets inertes (bétons, tuiles, briques...) soit 124 127 tonnes
- 4,6 % (8497 tonnes) des apports de 1ère catégorie proviennent de la zone B (soit de l'extérieur à la Communauté d'agglomération).

ZONE A : Grand Dijon et communes clientes

ZONE B : autres communes

2/ Déchets de catégorie 2

A compter du 1^{er} janvier 2005, le CET a cessé son activité de classe II, accueil des déchets fermentescibles (arrêté préfectoral du 23.12.2003) et ne poursuit que son activité de classe II relative aux déchets inertes.

Les tonnages inscrits en catégorie 2 correspondent aux objets encombrants collectés par la Société Economique Franco Suisse.

Après tri, la fraction des incinérables est dirigée vers l'UIOM et les métaux ferreux et non ferreux sont orientés vers les filières de recyclage.

C. Evolution du service

1/ Installation d'un Groupe Turbo Alternateur : GTA

Production d'environ 55 000 MWh par an pour :

- Optimisation de la valorisation énergétique de la vapeur HP produite par les chaudières des 2 lignes de fours
- Assurer l'autonomie électrique de l'usine
- Exporter sur le réseau public et revendre l'excédent de production (80 %) ce qui correspond à la consommation d'une ville de 25 000 habitants

2/ Installation d'une chaîne de traitement des DASRI (déchets d'activités de soins à risque infectieux)

- Se conformer au Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (PREDAS) qui prévoit « la création d'une unité de traitement de DASRI sur l'axe Dijon-Chalon et de capacité minimum de 3 000 tonnes par an pour éliminer le gisement bourguignon et celui de départements limitrophes ».
- Limiter les transports des DASRI, donc les coûts associés ainsi que les impacts sur l'environnement
- Limiter les rejets atmosphériques et la production de déchets ultimes grâce à une UIOM performante et aux normes les plus contraignantes
- Ces deux points sont en adéquation avec les objectifs du PREDAS
- Rappel : la responsabilité de la collecte et de l'élimination incombe aux producteurs
- Coût des travaux (vrđ, gc, process...) : environ 3,33 millions d'€ HT

3/ Construction d'un centre de tri communautaire

- ✓ Maîtrise d'oeuvre : BET GIRUS, P.GOBERT Architecte
- ✓ Capacité 20 000 t/an sur 2 postes soit 6,7 t/h
- ✓ Dossier Installation Classée pour la Protection de l'Environnement et Permis de Construire :
 - Dépôt octobre 2005
 - Instruction avec enquête publique : octobre 2005 à janvier 2006
 - Passage en CDH : 9 mai 2006
 - Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter : 8 juin 2006
- ✓ Marchés de travaux:
 - Avis d'Appel Public à la Concurrence : juillet 2005
 - Choix des candidats : octobre 2005 puis envoi des DCE
 - Choix des entreprises : avril 2006
 - Notification des marchés : juin 2006
- ✓ Travaux : de juin 2006 à septembre 2007 pour Mise en Service Industriel

Evolution des filières de traitement des déchets ménagers et assimilés :

	2003		2004		2005	
	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%
Stockage	31 429	25,8	13 923	11,0	9 245	7,4
<i>évolution</i>			-56%		-34%	
Incinération	68 547	56,3	85 835	67,5	87 715	70,2
<i>évolution</i>			25%		2%	
Autres traitements : DMS	234	0,2	241	0,2	228	0,2
<i>évolution</i>			3%		-5%	
Valorisation matière	16 955	13,9	21 572	17,0	22 692	18,2
<i>évolution</i>			27%		5%	
Valorisation biologique	4 625	3,8	5 541	4,4	4 991	4,0
<i>évolution</i>			20%		-10%	
TOTAL	121 790	100	127 112	100	124 871	100
<i>évolution</i>			4%		-2%	

Stockage : ordures ménagères non incinérées, objets encombrants et gravats issus des déchetteries

Incinération : ordures ménagères, refus de tri de la collecte sélective, objets encombrants incinérés et incinérables issus des déchetteries

Autres traitements DMS : batteries, huiles moteur, huiles de cuisine et DMS issus des déchetteries

Valorisation matière : collecte sélective des emballages ménagers et journaux magazines (- refus de tri), du papier et des cartons commerciaux ainsi que les bennes à papiers, cartons, plastiques, ferrailles et pneus des déchetteries

Valorisation biologique : déchets verts provenant des déchetteries

Graphique en pourcentage
des déchets ménagers et assimilés en fonction des destinations :

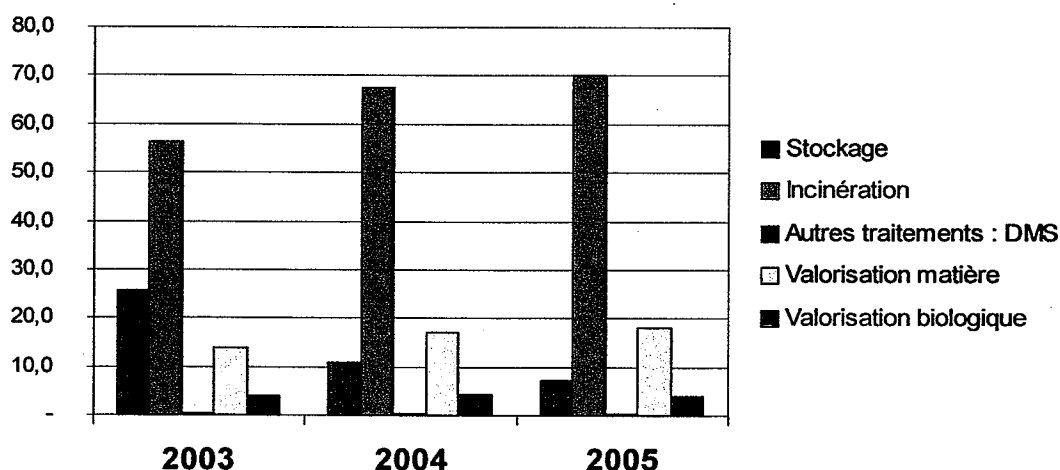
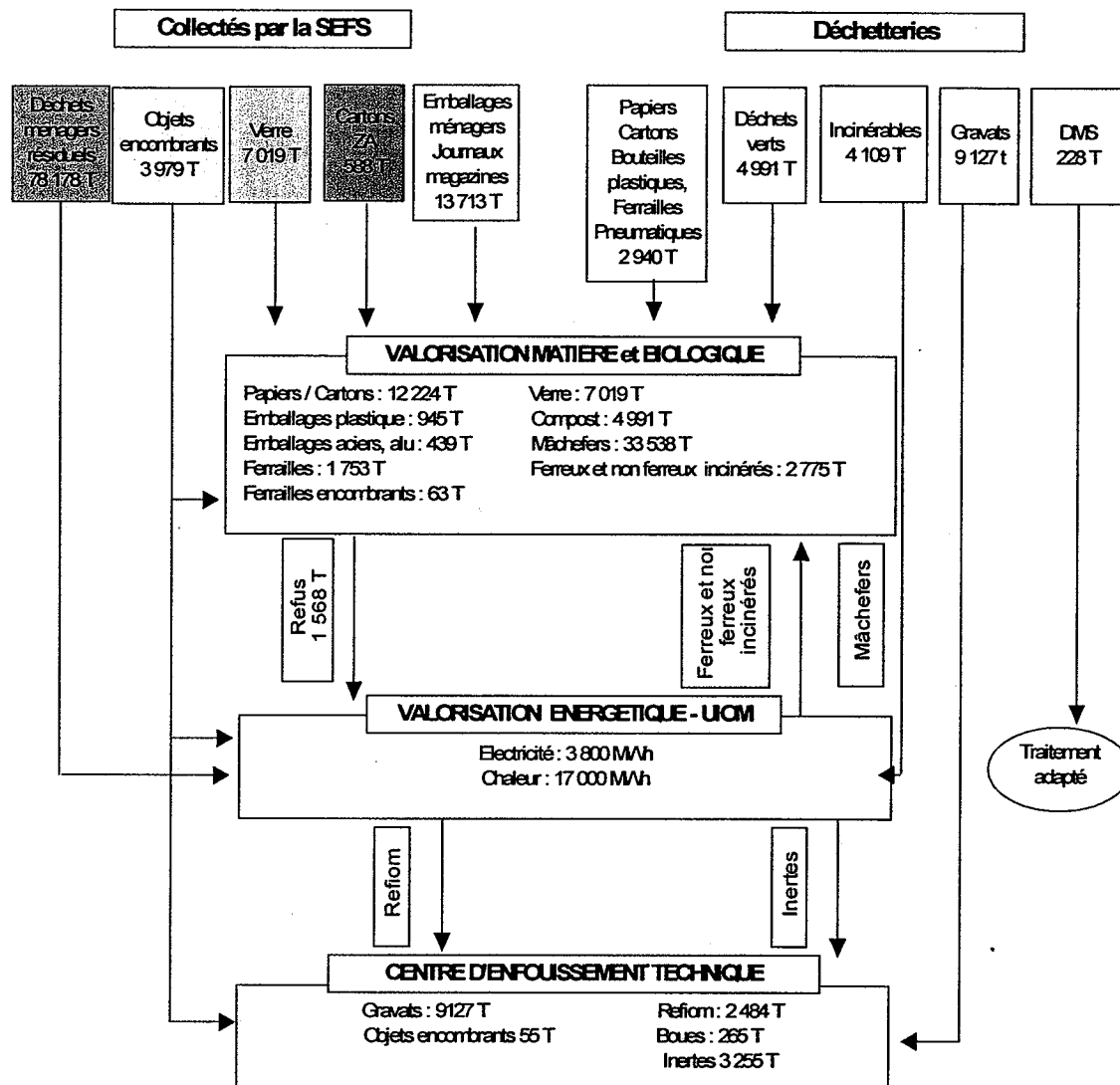


Schéma de répartition des déchets par flux



► Aucun déchet ménager résiduel n'a été détourné vers le CET en 2005

► Les déchets d'emballages ménagers et journaux magazines issus des collectes sélectives sont triés dans les centres de tri de Firminy (Loire), Décines (Rhône) et Cheigny St Sauveur (Côte d'Or), puis les matériaux sont expédiés vers les différentes filières de valorisation

- * Cartons : OTCR papeterie du Doubs
- * Briques alimentaires : papeterie Matussières et Forest
- * Bouteilles plastique : Valoplast
- * Emballage acier : Arcelor
- * Emballages aluminium : Affimet
- * Journaux : SITAMOS papeteries

► Les cartons d'emballages d'activités sont expédiés à SITA Centre-Est Besançon

► Le verre d'emballage est recyclé par St Gobain à Chalon-sur-Saône

► Les déchets valorisables issus des déchetteries ainsi que les métaux ferreux et non ferreux issus de l'incinération sont repris par les établissements Godard et acheminés vers les différentes filières spécialisées.

I ndicateurs financiers

A. Modalités d'exploitation des services de collecte et de traitement des déchets

1/ Modalités d'exploitation des services de collecte et de traitement

SERVICE	Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Période	Objet du contrat	Observations
COLLECTE ET TRI DES DÉCHETS	Marché public n° 00-22	Société Economique Franco-Suisse (9 rue du Bailly à Dijon)	1.01.2001 au 31.12.2005	Collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, des objets encombrants, du verre d'emballages ménagers. Collecte et tri des déchets d'emballages ménagers et journaux-magazines. Gestion de la redevance spéciale gros producteurs Gestion sur service de collecte des OM et Collecte sélective	
DECHETTERIES	Marché public n° 02-18	SITA Centre Est (Saint-Apollinaire)	du 01.01.2005 au 31.12.2005 reconduction annuelle de 2 x 1 an	Accueil, aide au tri et entretien des sites	
	Marché public n° 04-67	Société GODARD (Chenôve)	1.01.2005 au 31.12.2007	Location, enlèvement et transport des bennes à déchets.	
	Marché public n° 04-68			Location des bennes à pneumatiques	
	Marché public n° 04-69			Location des fûts à piles et accumulateurs	
UIOM	Régie directe			Traitement par incinération des résidus urbains et des déchets	31 personnes
CET	Régie directe			Traitement des déchets inertes, des déchets industriels banals non incinérables et peu évolutifs et des déchets ultimes non valorisables non incinérables	5 personnes

2/ Les dépenses et leur financement

a - Le service de collecte

Objet	Rappel 2004	AC 2005	variation %
Dépenses de fonctionnement	15 440 823	16 685 279	8,06%
contrat de collecte des déchets et tri	14 991 404	16 183 587	
autres prestations de service	80 023	133 428	
frais d'impression	16 051	24 417	
autres dépenses	11 361	17 189	
charges de personnel	333 525	319 432	
intérêts des emprunts	8 459	7 226	
Dépenses d'investissement	345 898	206 405	-40,33%
achat de matériel et équipement	310 713	153 045	
travaux	11 769	28 574	
capital des emprunts	23 096	24 329	
autres	320	457	
TOTAL	15 786 722	16 891 684	7%

Objet	Rappel 2004	AC 2005	Variation 05/04 %
Recettes de fonctionnement	3 364 326	3 931 098	16,85%
vente de matières	906 343	826 093	-9%
soutiens Adelphe	1 999 595	1 671 199	-16%
subventions communication (autre que Adelphe)	92 999	-	-100%
versement Etat emploi jeunes	178 731	144 430	-19%
versement Redevance spéciale	153 354	836 300	445%
autres recettes *	33 304	453 076	1260%
Recettes d'investissement	705 972	154 633	-78,10%
subventions bacs composteurs	651 717	20 859	-97%
autres recettes	54 255	133 774	147%
TOTAL	4 070 298	4 085 731	0,38%

* autres recettes : recettes exceptionnelles (remboursement salaires grève 2000)

	2004	2005
➤ Coûts bruts (dépenses)	150 € / t	163 € / tonne
➤ Coûts nets (dépenses – recettes)	111 € / t	124 € / tonne

NB

Coût brut total des dépenses de fonctionnement et d'investissement / tonnes
Coût net total des dépenses de fonctionnement et d'investissement - recettes de fonctionnement et d'investissement / tonnes

L'exercice 2005 comptabilise pour la seconde année les effets relatifs à la mise en place de la collecte sélective généralisée en année pleine atténués par le bénéfice du taux réduit de TVA à 5,5 % sur les prestations de collecte.

Les dépenses d'investissement marquent un net recul ; les achats massifs de bacs à déchets ayant eu lieu au cours des exercices précédents.

b - Le traitement - UIOM

Objet	A.C 2005	Evolution/2004
Dépenses totales de fonctionnement	3 893 383 €	+ 16 %
Dont		
- achat de consommables (eau, gaz, électricité...)	1 136 516 €	
- entretien maintenance	185 006 €	
- assurances	337 363 €	
- élimination des REFIOM	689 209 €	
- autres dépenses	194 498 €	
- impôts et taxes	25 598 €	
- charges de personnel	1 217 175 €	
- intérêt des emprunts	106 094 €	
- autres charges	1 924 €	
Dépenses totales d'investissement	5 935 564 €	+ 16 %
Dont		
- achat de matériels et équipements	264 433 €	
- études	69 234 €	
- travaux	5 356 285 €	
- capital des emprunts	245 612 €	
Total	9 828 947 €	+ 16 %

Objet	A.C. 2005	Evolution / 2004
Recettes totales de fonctionnement	1 230 521 €	+ 8 %
Dont		
- redevance des particuliers	1 007 242 €	
- vente de matières	70 680 €	
- autres produits	152 599 €	
Recettes totales d'investissement	5 125 318 €	
Dont		
- emprunt	4 157 000 €	
- subventions	25 902 €	
- autres recettes (sinistre grue + FCTVA)	942 416 €	
Total	6 355 839 €	

Les dépenses de fonctionnement sont en forte hausse en 2005, principalement due à l'augmentation du poste « achat de consommables » (hausse du prix et de la consommation du gaz + 392 %).

- Coûts bruts d'incinération(dépenses) 81,00 € / tonne reçue
- Coûts nets d'incinération(dépenses – recettes) 62,98 € / tonne (hors emprunt)

c – Les principales prestations financées en 2005

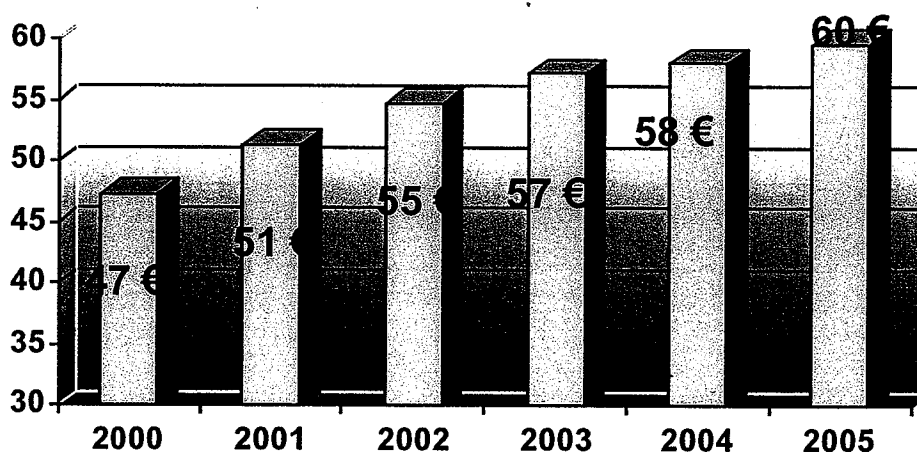
◆ <i>Pour la collecte</i>	
↳ collecte et évacuation des déchets	16 183 586 €
x ordures ménagères	9 486 744 €
x déchets recyclables et tri	6 696 842 €
↳ chargement et transport du verre	62 000 €
↳ frais d'études (assistance passation marché)	62 192 €
↳ acquisition des bacs et signalétiques	36 943 €
↳ achat composteurs	38 141 €
↳ acquisition d'une benne objets encombrants	77 961 €
◆ <i>Pour le traitement</i>	
↳ transport et stockage des cendres volantes (France déchets)	690 591 €

3/ La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)

Les services de collecte et de traitement sont principalement financés par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Montant de la TEOM 2005 : 14 935 313 €

Evolution de la TEOM moyenne en € / habitant depuis 2000



Moyenne nationale en 2004: 76,40 €

Autres recettes

Les autres recettes complémentaires sont constituées par :

- ✓ soutiens de la société agréée Adelphe
- ✓ produits divers (vente de matières)
- ✓ contribution des particuliers UIOM
- ✓ subventions
- ✓ reversement de TVA
- ✓ participation des collectivités clientes

Montant détaillé des aides reçues d'organismes agréés relatifs aux déchets d'emballages : aides versées par ADELPHÉ dans le cadre du « contrat multi-matériaux » (barème C)

- soutien à la tonne triée au titre de l'année 2005	1 630 087 €
- soutien à la communication	<u>41 113 €</u>
	1 671 200 €

Montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation

Collecte (recettes des ventes de matières)	
verre	183 230 €
cartons bruns (non soutenus par Adelphe)	4 474 €
journaux magazines, acier, alu, plastique, cartonnettes (bac jaune)	<u>638 389 €</u>
	826 093 €
Traitement	
métaux ferreux et non ferreux	70 680 €

B. Autres indicateurs financiers

1/ Redevance spéciale gros producteurs

Mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 1996, elle s'applique dans le cadre d'un contrat, à tous les producteurs, publics et privés, dont le volume de déchets hebdomadaire est compris entre 1 500 et 30 000 litres, non inclus les emballages commerciaux que les producteurs sont tenus de valoriser.

Il est fait application d'une franchise de 500 litres ; par ailleurs, la TEOM est maintenue pour les producteurs qui y sont assujettis, mais elle est déduite de la redevance spéciale si cette dernière lui est supérieure.

Au 1^{er} janvier 2005, les tarifs annuels étaient les suivants :

Bac de 240 litres	550,75 €
Bac de 330 litres	757,36 €
Bac de 500 litres	1 147,39 €
Bac de 660 litres	1 514,73 €

Pour l'année 2005, le produit de la redevance spéciale s'est élevé à 836 300 €.

2/ Composteurs

En 2001, la Communauté d'agglomération a lancé l'opération « composter c'est facile » qui consiste à mettre à disposition des habitants qui le souhaitent un composteur individuel leur permettant de composter à domicile les déchets végétaux et les fermentescibles moyennant le versement d'une caution de 15,24 € par composteur.

Cette opération bénéficie du soutien financier de l'ADEME (40 % du montant HT des investissements et 50 % du montant HT des dépenses de communication).

L'ensemble des cautions versées par les particuliers en 2005 : 12 040 €

3/ UIOM et CET - Tarifs 2005

- ◆ Produits des droits d'accès aux centres de traitement et stockage apportés directement par les entreprises ou les collectivités clientes :

- UIOM	1 007 242 €
- CET	965 193 €

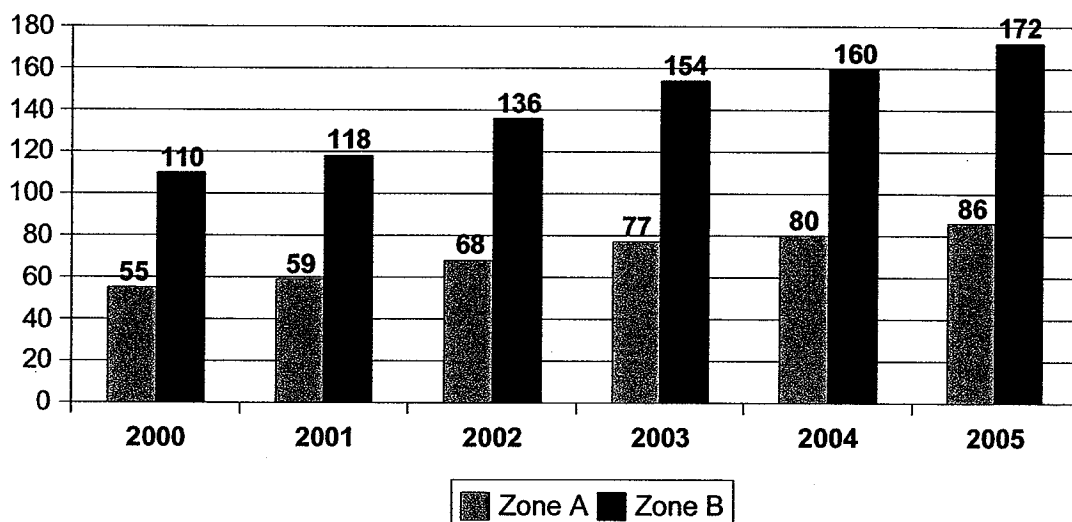
- ◆ Tarifs 2005

- UIOM :

Zone A : 88,60 € la tonne, apports < à 500 kg par mois non facturés ;

Zone B : 177,20 € la tonne, sans application de franchise.

UIOM - EVOLUTION DES TARIFS EN € POUR LES PARTICULIERS



- CET :

- **Déchets de 1^{ère} catégorie - Zone A et B**

Terre 3,30 €/tonne

Autres déchets inertes 6,60 €/tonne

(zone A : les apports < à 500 kg/mois ne sont pas facturés)

- **Déchets de 2^{ème} catégorie**

A compter du 1er janvier 2005, le CET n'accepte que les déchets de classe III (déchets inertes). Arrêté préfectoral du 23.12.2003, prescrivant la cessation d'activité du CET de classe II (déchets fermentescibles).

LEXIQUE

AC	Arrêt des comptes
C1 à C6	Fréquence de collecte de 1 à 6 fois par semaine
CET	Centre d'enfouissement technique
CDH	Comité Départemental d'Hygiène
Grand Dijon	Communauté d'agglomération dijonnaise
DASRI	Déchets d'activités de soins à risques infectieux
DCE	Dossier de consultation des entreprises
DR	Déchets recyclables collectés dans le bac à couvercle jaune (bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, boîtes carton, cartonnets et briques alimentaires, journaux, prospectus, magazines)
DEV	Déchets d'espaces verts
HAB	Habitants
OE	Objets encombrants
OM	Ordures ménagères
PAP	Collecte en porte à porte
PAV	Point d'apport volontaire
REFIOM	Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères
SEFS	Société Economique Franco-Suisse
T	Tonne
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
UIOM	Usine d'incinération des ordures ménagères
VE	Verre d'emballage (pots, bouteilles et flacons)
ZA	Zones d'activités